

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	No SD SD-2024-1454
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-12999 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, et décrétant un emprunt de 24 337 000 \$ à cette fin et que ce règlement soit adopté lors d'une séance subséquente	
No dossier(s) interne(s) : 16369 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 12-Souvenir-Labelle Date CM souhaitée : 2024-04-09		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> No règlement : L-12999 Titre du règlement : décrétant l'exécution de travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, et décrétant un emprunt de 24 337 000 \$ à cette fin </div> <div style="width: 45%;"> Type de règlement : Emprunt Dispo. susceptible approb. référendaire : Oui Approbation externe : Oui </div> </div> Consultation publique : Non Lettre d'invitation : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Le Service des immeubles, parcs et espaces publics a procédé à la rédaction du projet de règlement suivant:</p> <p>Règlement numéro L-12999 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, et décrétant un emprunt de 24 337 000 \$ à cette fin.</p> <p>Le parc Pie-X offre de plus de cinquante pour cent des installations récréatives et sportives intensives du quartier. Ses installations sont devenues vétustes et le chalet, qui a subi un incendie criminel en 2018, doit être démoli.</p> <p>Le présent projet vise la démolition des infrastructures existantes (chalet, piscine, terrains de soccer et de basketball et modules de jeu pour enfants et d'exercices) et la construction d'un nouveau chalet, d'une piscine, d'installation de jeux d'eau, d'un terrain de soccer synthétique et d'une patinoire extérieure réfrigérée couverte.</p> <p>L'ensemble du parc, de même que les aires de jeu pour enfants et adolescents qui y seront aménagées, sont conçues pour permettre une accessibilité universelle.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS <p>Le présent règlement prévoit un investissement de 24 337 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet «54-00052 - Construction d'un chalet et piscine au parc Pie-X et divers aménagements extérieurs (Soccer, patinoire réfrigérée et autres)» pour lequel un montant de 24 500 000 \$ est prévu au PTI dont 2 100 000 \$ en 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emprunt de 24 337 000 \$ - Service de dette : 100 % Ensemble des contribuables 		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19); Approbation des personnes habiles à voter; Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
CADRE NORMATIF En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	No SD SD-2024-1454
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12999 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, et décrétant un emprunt de 24 337 000 \$ à cette fin.</p> <p>de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12999 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, et décrétant un emprunt de 24 337 000 \$ à cette fin.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12999 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un chalet, d'installations aquatiques et de divers aménagements extérieurs au parc Pie-X, et décrétant un emprunt de 24 337 000 \$ à cette fin.</p>		